



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 février 2020

DÉLIBÉRATION

N° 17 - 27.02.2020

En exercice... 26  
Présents..... 23  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
17. BÂTIMENTS  
LES MIRAMBELLES AU BOIS PLAGE EN RÉ  
Marché de travaux d'aménagement et modifications de  
façades – Autorisation de signature au Président**

L'AN DEUX MILLE VINGT,  
Le 27 février,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 février 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Isabelle MASION-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à Patrice RAFFARIN), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance :** M. Michel OGER.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20200227-D202017-DE  
Reçu le 28/02/2020



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 février 2020

### DÉLIBÉRATION

N° 17 - 27.02.2020

En exercice... 26  
Présents..... 23  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### **PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 17. BÂTIMENTS LES MIRAMBELLES AU BOIS PLAGE EN RÉ Marché de travaux d'aménagement et modifications de façades – Autorisation de signature au Président**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 2ème groupe de l'article 5.1 relatif à la promotion du tourisme, entérinés par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2019,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le dernier alinéa du 2° du 2ème groupe de l'article 5.1 relatif à la création, la gestion et le fonctionnement d'un office de tourisme de pôle à l'échelle communautaire,*

*Vu le Budget Primitif 2019 du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 février 2020,*

Considérant qu'un marché de travaux passé sous la forme d'une procédure adaptée a été publié le 20 janvier 2020 au BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com ;

Considérant que le marché est alloté comme suit :

- Lot 1 : Démolition – gros œuvre
- Lot 2 : Menuiserie
- Lot 3 : Plâtrerie – Faux plafonds
- Lot 4 : Electricité – Chauffage – Ventilation
- Lot 5 : Revêtements de sols
- Lot 6 : peinture

Considérant qu'à la date limite de remise de offres fixée le 20 février 2020 à 11h00, il a été réceptionné 6 plis électroniques ;

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement énoncés au règlement de consultation, à savoir :

- Critère 1 : valeur technique, pondéré à 60% ;
- Critère 2 : prix, pondéré à 30% ;
- Critère 3 : délais, pondéré à 10% ;

**AR PREFECTURE**

017-241700459-20200227-D202017-DE  
Reçu le 28/02/2020



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 février 2020

### DÉLIBÉRATION

N° 17 - 27.02.2020

En exercice... 26  
Présents..... 23  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### **PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 17. BÂTIMENTS LES MIRAMBELLES AU BOIS PLAGE EN RÉ Marché de travaux d'aménagement et modifications de façades – Autorisation de signature au Président**

Considérant que, suite à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a attribué les lots suivants :

- Lot 1 Démolition – gros œuvre :
  - o IVAN BILLARD : 15 770,32€ HT
- Lot 3 Plâtrerie – faux plafonds
  - o SARL PLATRERIE ROCHELAISE : 21 424,74€ HT
- Lot 4 Electricité – Chauffage – Ventilation
  - o SAS CEME ATLANTIQUE : 28 231,85 € HT
- Lot 5 Revêtements de sols
  - o GROUPE MODESTE : 4 938,82 € HT
- Lot 6 Peinture
  - o GADOUD BRAUD : 14 239,25 € HT

Considérant la décision de déclarer sans suite le lot 2 pour motif d'infructuosité, aucune offre n'ayant été déposée dans les délais prescrits ;

Considérant qu'aux fins de pourvoir ce lot dont le montant est estimé à 21 500,00 € HT, le pouvoir adjudicateur a décidé de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux dispositions du 3° de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux relatifs au bâtiment les Mirambelles avec les entreprises suivantes, ainsi que tous les actes y afférents, y compris leurs avenants :**
  - le lot 1 « Démolition – gros œuvre » avec l'entreprise IVAN BILLARD pour un montant de 15 770,32 € HT,
  - le lot 3 « Plâtrerie – faux plafonds » avec la SARL PLATRERIE ROCHELAISE pour un montant de 21 424,74 € HT,
  - le lot 4 « Electricité – Chauffage – Ventilation » avec la SAS CEME ATLANTIQUE pour un montant de 28 231,85 € HT,
  - le lot 5 « Revêtements de sols » avec le GROUPE MODESTE pour un montant de 4 938,82 € HT,

AR PREFECTURE

017-241700459-20200227-D202017-DE  
Reçu le 28/02/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 février 2020

**DÉLIBÉRATION**

N° 17 - 27.02.2020

En exercice... 26  
Présents..... 23  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
17. BÂTIMENTS  
LES MIRAMBELLES AU BOIS PLAGE EN RÉ  
Marché de travaux d'aménagement et modifications de  
façades – Autorisation de signature au Président**

- le lot 6 « Peinture » avec la société GADOUD BRAUD pour un montant de 14 239,25 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le lot 2 « Menuiserie » passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, ainsi que tous les actes y afférents, y compris les avenants.

Affichée le : **2 mars 2020**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20200227-D202017-DE  
Reçu le 28/02/2020